

<p>VÉHICULES JUSQU'À 100 000 KM ET/OU DE MOINS DE 5 ANS AU JOUR DU SINISTRE : TOUS RISQUES SAUF</p>	<p>VÉHICULES DE 100 001 À 150 000 KM ET/OU DE PLUS DE 5 ANS ET MOINS DE 7 ANS AU JOUR DU SINISTRE : RISQUE DÉNOMMÉ : COMPLÈTE</p>	<p>VÉHICULES DE 150 001 À 200 000 KM ET/OU DE PLUS DE 7 ANS ET MOINS DE 10 ANS AU JOUR DU SINISTRE : RISQUE DÉNOMMÉ : MOTEUR - BÔTE - PONT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre : Barème constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties par ce contrat sous réserve des exclusions formulées ci-après. • Pièces : Pièces garanties et prises en charge par ce contrat sous réserve des exclusions formulées ci-après. • Exclusions : 1. Pièces et organes non couverts • La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (si toit ouvrant électrique, le moteur de ce dernier est pris en charge), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière. • Les dommages causés par la corrosion. • Les pneumatiques. • Les vitres, lunette (dégivrante ou non), rétroviseurs (si rétroviseur électrique, le moteur de ce dernier est pris en charge), phares, feux. • Les disques, les tambours, les plaquettes et garnitures de freins. • L'échappement (pot, silencieux et tubes) catalysé ou non. • Les amortisseurs, sauf en cas de casse. • Les bougies et bougies de préchauffage. • Toutes les durits, les courroies (la courroie de distribution n'entre pas dans la cadre de la présente garantie, sauf si elle a été changée selon la préconisation constructeur), canalisations, flexibles, câbles. • Tous les filtres. • Les réservoirs. • Les pédales, les leviers de vitesse et de frein à main, les ceintures de sécurité. • La batterie, les fusibles, les ampoules. • L'autoradio, l'installation audiophone, les antennes et leurs moteurs, téléphone de voiture, allume-cigares. • L'installation antivol sauf si montée d'origine, le système de verrouillage de direction et les serrures mécaniques. • Tous les joints. • L'huile, le carburant, les ingrédients, les consommables, l'antigel, les recharges de gaz réfrigérant et les filtres. • Installation GPS et installation informatique non nécessaires au fonctionnement normal du véhicule, toutes installations radio, vidéo, hifi. • Installation GPL. • Pour les camping-cars : la cellule et ses composants. 2. Travaux non couverts • L'entretien. • L'équilibrage des roues. • Les réglages non occasionnés par une panne garantie. 	<ul style="list-style-type: none"> • MOTEUR : les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises pistons et axes, segment, bielles, coussinets, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, couronne de volant, arbre à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joint). • TURBO COMPRESSEUR : (sauf conduits et durits). • BÔTE DE VITESSES : arbres, roulements, pignons, anneaux de synchro baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive). • BÔTE AUTOMATIQUE : convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints et boîtier de gestion). • PONT : pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints). • TRANSMISSIONS : arbre longitudinal (sauf flexors), transmissions, soufflets. • ALIMENTATION CARBURATION : carburateur, pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de gestion (calculateur uniquement). • CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : radiateur d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermocontact, moto-ventilateur de refroidissement, joint de culasse (sauf conduits et durits). • CIRCUIT ÉLECTRIQUE : alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais-lanceurs, moteur essuie-glaces, moteur lève-vitres, moteur toit ouvrant, cellule électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobine. • SYSTÈME DE FREINAGE : maître-cylindre, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électro-pompe ABS ou ABR, système hydraulique de suspension (sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durits). • ORGANE DE DIRECTION : crémaillère, vérin de direction, pompe d'assistance (sauf conduits et durits). • MAIN-D'ŒUVRE : barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. • PIÈCES : pièces garanties et prises en charge par ce contrat. <p>La garantie ne couvre pas les petites fournitures, les ingrédients, ainsi que tous les éléments inhérents à l'entretien du véhicule.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MOTEUR : les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises pistons et axes, segment, bielles, coussinets, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, couronne de volant, arbre à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joint). • BÔTE DE VITESSES : les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive). • BÔTE AUTOMATIQUE : convertisseurs, arbre de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints et boîtier de gestion). • PONT : pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulement, couronne palénaire et satellite (sauf carter et joints). • CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : joint de culasse. • SYSTÈME DE FREINAGE : maître cylindre de freins. • MAIN-D'ŒUVRE : barème constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. • PIÈCES : pièces garanties et prises en charge par ce contrat. <p>La garantie ne couvre pas le Turbo, les petites fournitures, les ingrédients ainsi que tous les éléments inhérents à l'entretien du véhicule.</p>